

# Impulsions pour les bailleur·bailleresses

## Introduction

De nombreux·ses propriétaires aimeraient apporter leur contribution à un quartier socialement mixte et permettre aux personnes atteintes de troubles psychiques de vivre en autonomie. D'un autre côté, ils·elles sont nombreux·ses à craindre que le loyer ne soit pas payé régulièrement ou que des problèmes puissent survenir. Au travers de ces impulsions, nous vous montrons comment vous pouvez aider les personnes atteintes de troubles psychiques à vivre en autonomie. Habituellement, de simples petites mesures suffisent à créer un bon rapport avec vos locataires.

Les possibilités et les facteurs de succès qui suivent sont issus de discussions avec des personnes travaillant dans des sociétés immobilières commerciales, des administrations immobilières communautaires, une coopérative de construction et d'habitation ainsi que le développement de projets du secteur immobilier.

## Options et chances

Il existe différentes manières d'aider les personnes atteintes de troubles psychiques à vivre en autonomie. Les points suivants favorisent une cohabitation réussie dans un quartier ou une propriété :

### Créer une ambiance bienveillante

- Une approche active et bienveillante est à la base de situations ou de conversations difficiles (Lien -> Groupe cible D).
- L'orientation vers les prestations du quartier (par ex. aide de voisinage ou association de quartier) peut faciliter l'autonomie des personnes concernées.
- Les concierges sont des acteurs·trices important·e·s entre les locataires et les bailleurs·bailleresses. Leur rôle doit être valorisé et renforcé par une formation continue, des discussions régulières sur place et des opportunités d'échange (Lien -> N).

### Établir des contacts avec des interlocuteurs·trices

- Les personnes atteintes de troubles psychiques peuvent se voir réclamer le recours à des interlocuteurs·trices, par exemple en cas de problème financier ou de crise sanitaire.
- Les interlocuteurs·trices doivent être facilement accessibles et doivent pouvoir réagir rapidement si nécessaire.
- Le contact avec toutes les institutions sociales concernées (p. ex., les services de logement ou l'aide au logement) doit être établi et maintenu. Il est possible d'organiser régulièrement des réunions d'échange ou des rendez-vous téléphoniques non contractuels.

### Parlez ouvertement de vos préoccupations

- Demandez à qui vous pouvez vous adresser en cas de paiement irrégulier du loyer.
- Demandez à qui vous pouvez vous adresser en cas de problème de santé évident.
- Demandez si l'interlocuteur·trice d'une institution sociale concernée peut passer régulièrement.





## Plan d'action CDPH 2019 – 2023 | Projet «Vivre avec la diversité»